

# De l'interjection

Sophie PIRON

*Université du Québec à Montréal*

## **Résumé**

Cet article traite de la catégorie de l'interjection, qui au cours de son histoire a oscillé entre une partie du discours à part entière, une sous-classe de l'adverbe et une phrase non verbale. Après un parcours historique, l'article propose une étude de ces mots dans un corpus de grammaires contemporaines, de manière à évaluer le statut qui leur est accordé et le traitement qui en est fait. L'article analyse également le traitement lexicographique de l'interjection. L'étude propose enfin une analyse de ces unités lexicales et opte pour un classement en catégorie de mot plutôt qu'en phrase non verbale.

**Mots-clés :** Interjection, mot-phrase, onomatopée, grammaire, dictionnaire.

## **Abstract**

This paper is about the syntactic category of interjection. Through history, this category has been analyzed as a part of speech, a subclass of adverbs and a non-verbal sentence. As a first step, we look at a corpus of contemporary grammars, with the aim of evaluating the status given to interjection and how these words are presented. The study also analyzes the lexicographic treatment of interjection. Finally, the study proposes an analysis of these lexical units and opts for a classification as a syntactic category rather than a non-verbal sentence.

**Keywords:** Interjection, word-phrase, onomatopoeia, grammar, dictionary.

## **1. Au fil du temps**

L'INTERJECTION est absente des huit parties du discours en place dans la tradition grammaticale grecque. Ainsi Denys le Thrace (*ca* 170-90) propose-t-il la liste suivante (Lallot 1988) dans sa *Tekhnē grammatikē* : *onoma* [nom], *rhēma* [verbe], *methokhē* [participe], *arthron* [article], *antōnumia* [pronom], *prothesis* [préposition], *epirrhēma* [adverbe] et *sundesmos* [conjonction]. Cette liste, qui constitue le canon grec, est, bien sûr, le résultat de débats qui perdurent d'ailleurs jusqu'au II<sup>e</sup> siècle p.-C. Les interjections sont-elles pour autant inconnues des grammairiens grecs ? Évidemment, non. Des mots tels que *hélas !* sont catégorisés comme adverbes dans le système grec.

Dans ce système grammatical, l'adverbe est un « mot invariable 'appliqué au verbe' » (Lallot, 1988, 17). Le caractère très général de cette définition permet d'y inclure des mots invariables impossibles à classer comme prépositions ou comme conjonctions, et donc d'y inclure les interjections. Dans son traité sur les adverbes, Apollonius Dyscole (début II<sup>e</sup> siècle p.-C.) soulève d'ailleurs la question du classement des exclamations (*epiphônêsis*) et aussi vraisemblablement des cris (verbe *epiphonein*) (Colombat, 2016). Bien que leur autonomie syntaxique par rapport au verbe aille à l'encontre du critère de définition de l'adverbe, Apollonius Dyscole considère que ces mots doivent être rangés parmi les adverbes parce que « l'état de passion de celui qui crie est en quelque sorte l'équivalent d'un verbe » (Lallot, 1988, 18), l'exclamation et le cri pouvant par ailleurs être considérés comme s'appliquant à un verbe sous-entendu (Colombat, 2016, 85). On sait cependant grâce aux scolies de la *Tekhnê grammatikê* que certains grammairiens, dont les noms ne nous sont pas parvenus, proposaient davantage de parties du discours, notamment en subdivisant la classe de l'adverbe en adverbes proprement dits et en adverbes de plainte. Ces grammairiens « reconnaissaient donc *de facto* une classe d'interjections » (Colombat, 2016, 85).

Les grammairiens latins (et ensuite ceux de la tradition artigraphique, puis les grammairiens du Moyen-Âge) adopteront la liste des parties du discours établie pour le grec, mais devront en supprimer l'article, celui-ci étant absent du système linguistique latin. Fait particulier, il est remplacé par l'*interiectio*. La liste latine se déploie dès lors comme suit : *nomen* [nom], *pronom* [pronom], *uerbum* [verbe], *aduerbium* [adverbe], *participium* [participe], *coniunctio* [conjonction], *praepositio* [préposition], *interiectio* [interjection] (Colombat *et al.*, 2010, 85). Les raisons de ce changement restent relativement obscures : fallait-il préserver à tout prix le nombre établi par la tradition de huit parties du discours (c'est l'hypothèse la plus communément admise) ? la différence entre l'interjection (ou adverbes de plainte) et le reste des adverbes semblait-elle importante au point de distinguer deux parties du discours ? Cette seconde hypothèse apparaît désormais comme la plus plausible. On relèvera avec Holtz (1994 in Colombat, 2016) que la position canonique de l'interjection dans la liste des parties du discours n'est justement pas à la suite de l'adverbe, dont elle est issue, mais est détachée en toute dernière position, ce qui a d'ailleurs

fait débat. Cette dissociation et son positionnement trouvent vraisemblablement leur source dans le statut particulier de l'interjection, qui se perçoit sur trois plans (Colombat, 2016), statut qui se démarque profondément de celui de l'adverbe en particulier, des autres mots en général. Sur le plan phonologique d'abord : l'interjection ne présente ni contours clairs ni accent fixe, selon Donat et Priscien, entre autres. Sur le plan syntaxique ensuite : à la fois jetée (*inter iacio* [jeter]), intercalée dans le discours, voire gisant (*inter iaceo* [gésir]) dans celui-ci, sans intégration syntaxique, et en même temps autonome comme un énoncé à elle seule. Sur le plan sémiotique enfin : l'interjection est un mot non pas lié à la désignation d'une chose, à un concept, mais est le « signe d'un mouvement ou d'un affect de l'âme. » (Colombat, 2016, 87). La tradition artigraphique use de l'expression *uox incondita* « forme mal dégrossie » pour qualifier cette partie du discours particulière, ayant par ailleurs bel et bien le statut de *pars orationis* ou *uox articulata*, statut qui s'oppose à celui des *uox confusa* ou mots ne pouvant être écrits (Colombat et Lehaussois, à par.). Au fil du Moyen-Âge, l'interjection se développe d'ailleurs comme un énoncé *naturel*, et en cela, très particulier, puisqu'il exprime un affect (*affectus*), ce qui l'oppose au concept (*conceptus*).

Les grammairiens français ont adopté le classement latin, incorporant l'interjection au rang des parties du discours, tout en hésitant longtemps à redonner à l'article son statut de catégorie à part entière. L'interjection se trouve ainsi chez la plupart des grammairiens au fil des siècles, parmi lesquels Palsgrave (1530), Sylvius (1531), Meigret (1550), Estienne (1557), Maupas (1607), Oudin (1632), Mauger (1653), Irsou (1656), Chiflet (1659), Arnauld et Lancelot (1660), Vairasse d'Allais (1681), D'Aisy (1685), Restaut (1730), Girard (1747, mais elle est considérée comme une particule), Beauzée (1767), Condillac (1775), Lhomond (1780), Blondin (1789), Girault-Duvivier (1811), Le Tellier (1811), Noël et Chapsal (1823), Bescherelle (1834), etc.

On trouve occasionnellement une discussion portant sur le statut même de l'interjection comme partie d'oraison.

[...] *l'interjection est véritablement une partie d'Oraison, si, par Oraison, l'on entend la manifestation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'âme ; car l'Interjection est en effet l'expression des situations même les plus intéressantes de l'âme. [...] Il me semble que ce que l'on a vu jusqu'à présent de la nature des*

*adverbes & des Interjections, caractérise très-distinctement ces deux parties d'Oraison, & ne permet pas de les confondre. Le petit nombre des Interjections ne peut jamais en être une raison suffisante : les lois de la division n'ont jamais exigé proportion ni symétrie ; elles ne demandent que des caractères distinctifs [...]* (Beauzée, 1767, tome 1 : 610 ; 617-618).

À l'inverse, l'interjection est absente en tant que partie du discours chez certains grammairiens. Elle peut alors être une sous-classe de mots, comme chez Domergue (1778), où elle est une subdivision au sein des mots invariables (conçus comme une des six parties du discours), ou être rangée parmi les adverbes (Ramus 1572, Maupas 1618<sup>1</sup>, Régnier-Desmarais 1705).

Lorsqu'elle est considérée comme partie du discours, l'interjection fait généralement l'objet d'une présentation succincte, qui peut se limiter à un classement sémantique dont l'étendue varie selon les auteurs.

*De ioye [...] vive le Roy. De tristesse et d'ennuy. Ah, eh, ha, he, hélas, ô, Dieu, ô mon Dieu. Iesus. Mon Dieu, Seigneur. De sentiment de douleur. Ah, aou, ouf [...]. De cri et d'effroy. Ah, à l'aide; à l'arme, à la force, au secours, au feu, au Loup, au meurtre [...]. D'exhortation. Avant, boute, ça ça, courage, haï, hai avant, or avant, or sus, sus. D'indignation. [...] brique est vulgaire : bren mal honneste : foin, vah, qui se prononce ouay. D'admiration. [...] Da, & da, he da, ha, ha, ho, o, ôh, oho, ouay, voy, voyez. D'abomination. Fi & fy, fy fy. De dechassement. Gare, gard' l'eau, gard' la teste, gard' le corps : hai, hai d'icy, qui sont vulgaires : hors d'icy, hors de la. De louer. Bien, bien bien, que voilà bien. De mocquerie. Bay, & bée, ouyda. D'appeler. Chose, ho chose, qui sont tout à fait vulgaires : hei, hau, hau la, haula hei. De silence. St st, paix, &c. »* (Oudin, 1640 [1632], 314-315).

Les définitions font écho, plus ou moins explicitement (*parole* chez Chiflet 1659, *voix naturelles* chez Arnault et Lancelot 1660, *signe naturel* chez Beauzée 1767), à l'opposition entre un énoncé naturel (un affect) et un énoncé conceptuel, et s'insèrent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le débat sur la nature arbitraire du langage (Colombat et Lehaussois, à par.).

<sup>1</sup> Dans l'édition de 1618, Maupas compte l'interjection comme partie du discours, mais signale dans le sous-titre du chapitre qu'elle est une espèce de l'adverbe : « De l'Interiection qui est espèce d'Adverbe » (Maupas 1618, 179v).

*Les interjections sont des mots qui ne signifient aussi rien hors de nous : mais ce sont seulement des voix plus naturelles qu'artificielles, qui marquent les mouvements de nostre ame, comme ha, o, heu, hélas, &c. (Arnauld et Lancelot, 1660, 140).*

*Il y a donc en effet des parties d'Oraison de deux espèces : les premières sont les signes naturels des sentiments ; les autres sont les signes arbitraires des idées : celles-là constituent le langage du coeur, elles sont affectives ; celles-ci appartiennent au langage de l'esprit, elles sont discursives. [...] Les parties d'Oraison discursives excitent, dans l'esprit de ceux qui entendent, les idées dont elles sont les signes usuels & arbitraires : mais les parties d'Oraison affectives, ou les Interjections, désignent dans celui qui s'en sert une affection, un sentiment, & elles ne l'excitent pas dans l'ame de celui qui les entend ; elles ne lui en présentent que l'idée (Beauzée, 1767, tome 1, 611-612).*

L'interjection se fixe ainsi au fil des publications comme une catégorie exprimant passion, sentiment de l'âme, affection.

*Les interjections sont quelques paroles, qui marquent la vehemence de quelque passion : comme, hélas ! pour la tristesse : courage, pour animer quelqu'un ; fi, pour le contrecoeur & le mespris d'une chose sale ou puante ; Ah, ou Ha, pour l'estonnement, &c. (Chiflet, 1659, 6).*

*L'interjection est un mot dont on se sert pour exprimer un sentiment de l'ame, comme la joie, la douleur, &c. (Lhomond, 1780, 68).*

*L'interjection est un mot invariable servant à exprimer les affections vives et subites de l'ame (Noël et Chapsal, 1845 [1823], 80, par. 220).*

*L'interjection est un mot ou une réunion de mots qui sert à exprimer un mouvement de l'âme (Chassang, 1881 [1876], 181).*

L'interjection glisse ensuite, dans certaines publications de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et davantage dans celles du début du XX<sup>e</sup> siècle, du statut de mot exprimant un sentiment vers celui de son (cri, exclamation) exprimant ce sentiment. L'interjection déchoit ainsi de son statut de mot, tout en demeurant une partie du discours. Même si cette antinomie *non-mot/partie du discours* traverse en filigrane l'histoire du traitement de l'interjection, celle-ci est désormais clairement reléguée en deçà du mot, ce qui distingue fondamentalement sa nature de celle des autres parties du discours.

*L'interjection est un cri, une exclamation qui exprime les mouvements subits de l'âme : ah ! oh ! fi ! hélas ! Interjection vient du latin *interjectionem*, proprement : action de jeter au milieu (de la phrase) (Brachet et Dussouchet, 1884 [1875], 83, par. 198).*

*Le mot interjection est formé de deux mots latins, inter, entre, parmi, et jacere, jeter. L'interjection est comme un cri jeté au milieu du discours, pour exprimer la joie, la douleur, la surprise, la colère, etc. (Larive et Fleury, 1883 [1875], 177, par. 495).*

*L'interjection est un cri, une exclamation (Maquet, Flot et Roy, 1925 [1908], 235, par. 254).*

*L'interjection proprement dite est un mot invariable, ou plutôt un cri, exprimant un sentiment violent : douleur, joie, surprise, indignation, admiration, etc. (Lanusse et Yvon (1931 [1920], 122, par. 153).*

*Les mots à proprement parler exclamatifs sont de deux sortes. 1° Les uns sont des mots véritables, qu'on emploie isolément avec valeur exclamative : Bonsoir ! courage ! gare bravo ! patience ! paix ! malheur ! chansons ! etc. [...] 2° Les autres mots exclamatifs ne sont pas des mots, mais des émissions de voix que l'écriture représente par des formes invariables et qui marquent différents sentiments, douleur, joie, surprise, mépris, soulagement, etc. : hélas ! oh ! bah ! fi ! ouf ! (Radouant, 1922, 60, par. 137).*

Lorsque la tradition grammaticale dénie à l'interjection le statut de mot, deux choix sont envisageables : la reléguer à un statut inférieur – ou antérieur – au mot ou bien lui accorder un statut au niveau supérieur, qui est celui de la proposition. Ce dernier choix est plus rare parmi les grammairiens scolaires.

*On peut ranger parmi les propositions elliptiques les mots que l'on appelle ordinairement interjections. Ce sont : 1° Tantôt de simples cris : ah, ho, bah, fi, hé, ouais, ouf, chut, etc. 2° Tantôt des membres de phrases elliptiques : peste, grâce, courage, allons, tiens, bien, ferme, etc. » (Sudre, 1916 [1907], 142, par. 124, III).*

Brunot (1926) ne recourt pas à la classe de l'interjection. Il expose la plupart des interjections classiques dans son chapitre sur les propositions à forme réduite, qui ne semblent pas être analysées comme des phrases. Il y présente les expressions du sentiment (« Le sentiment, par nature, s'accompagne particulièrement d'exclamations, de brèves expressions, de groupes de mots à allure irrégulière : *diable ! tiens ! dame ! bon ! heureusement ! malheureusement ! très bien ! superbe ! n'importe ! jamais ! tant pis ! de mieux en mieux !* » [Brunot, 1926, 17])<sup>2</sup>, les ordres (*debout, silence,*

<sup>2</sup> Selon Brunot (1926), l'expression du sentiment et des sensations passe très souvent par l'exclamation, qui se traduit par des cris (ceux-ci ne recevant pas le statut de phrases) : « L'homme s'exprime souvent, comme les animaux, par des cris, réflexes ou non, qui traduisent surtout ses sensations et ses sentiments. Les uns sont de vrais cris : *Bah ! Pst ! Hop !* les autres sont des mots

*attention, halte, etc.*) et des « énonciations ordinaires [qui] se suffisent aussi dans beaucoup de cas, avec des mots isolés ou des groupes réduits de mots » (Brunot, 1926, 18), telles que *oui, certes, bien sûr, point de doute, jamais de la vie, etc.* Brunot recommande de ne pas abuser de l'ellipse dans l'analyse et souligne que « l'origine ne fait rien à l'affaire. La question est de savoir si actuellement ils [les groupes de mots] apparaissent au sujet parlant tels qu'ils sont, ou au contraire sous une forme pleine qu'il abrègerait [sic] consciemment » (Brunot, 1926, 18). L'ellipse est donc rejetée comme mode d'analyse dès qu'une séquence est jugée suffisamment autonome et figée.

La position de Tesnière (1966) consiste également à ne pas faire usage de la classe de l'interjection, mais surtout de hisser ces mots au rang de phrases (quoique atypiques, d'où le terme de *mots-phrases* ou *phrasillons*), et ce, pour des raisons sémantiques.

*Si les interjections ne trouvent pas place dans notre classification en espèces de mots, c'est qu'en réalité ce ne sont pas des espèces de mots, mais bien des espèces de phrases. Soit en effet une interjection comme fr. aïe, elle suffit à exprimer la douleur et constitue ainsi par elle-même l'équivalent d'une phrase entière. [...] Puisque les interjections jouent dans le discours le même rôle que des phrases entières, nous les appellerons des mots-phrases, ou encore des phrasillons* (Tesnière, 1966 [1959], 94-95).

Bally (1932) avait déjà emprunté une voie semblable, mais accordait encore aux interjections le statut de mot, à la fois atypique et à valeur phrastique.

*Les interjections [...] constituent un cas-limite des catégories lexicales. [Ces mots sont] revêtus d'intonations qui confirment leur caractère de phrases. [...] Autrement dit, ce sont des mots-phrases de la langue.* (Bally, 1965 [1932], 114-115).

Cette première section a proposé un parcours historique de la notion d'interjection depuis les grammairiens grecs jusqu'aux grammairiens français du début du XX<sup>e</sup> siècle. La section suivante prend appui sur cette contextualisation pour analyser les définitions que des grammairiens du français contemporains donnent de l'interjection.

---

*Halte !* » (Brunot, 1926, 3) ; « Le sentiment substitue constamment des cris aux phrases. [...] *tiens ! oh ! Diable ! allons ! Ciel ! Mon Dieu !* » (Brunot, 1926, 514).

## 2. Dans les grammaires contemporaines

### 2.1. Corpus

Cette section propose une analyse des interjections telles qu'elles sont traitées dans un corpus de publications grammaticales contemporaines. Le corpus soumis à l'analyse est constitué de 54 grammaires du français ou ouvrages linguistiques qui forment, selon nous, l'essentiel du paysage grammatical actuel. Quatre zones de la francophonie sont représentées, bien que de manière inéquitable : 30 ouvrages publiés en France (55,5 % du corpus), 13 au Québec (24 %), 10 en Belgique (17,5 %) et un en Suisse (2 %). Cette disproportion fait partie des données, le marché grammatical étant ainsi fait. Si les ouvrages belges et français sont disponibles au Québec, l'inverse n'est pas vrai, ou ne l'est qu'exceptionnellement. Nous tenions cependant à intégrer les grammaires québécoises dans le corpus de manière à donner une idée plus large des choix posés par les auteurs.

Au-delà de leur ancrage géographique, les publications du corpus se distinguent les unes des autres par le type de grammaire qu'elles proposent. La plupart sont des ouvrages scolaires visant un public plus ou moins large (le *Bescherelle grammaire*, Grevisse, 2009, Genevay, 1994, Chartrand, 1999, etc.) ou la formation des enseignants (Gobbe et Tordoir, 2005, Breckx, 2012, Pellat *et al.*, 2016, etc.) ; les autres sont des ouvrages que l'on pourra qualifier de linguistiques, sans visée scolaire affichée (Riegel *et al.*, 2016, Grevisse et Goosse, 2016, Denis et Sancier-Château, 1994, etc.). Bien sûr, cette répartition masque de nombreuses nuances, qu'il ne nous semble pas utile de prendre en compte ici. La proportion de ces types de grammaires est nettement à l'avantage des ouvrages scolaires. Il s'agit, là encore, d'une donnée du marché grammatical.

<i>Types de grammaires</i>	<i>Nombre d'ouvrages du corpus</i>	
Scolaires	28	52 %
Linguistiques	14	26 %
Scolaires – linguistiques (formation des enseignants)	12	22 %
Total	54	100 %

Tableau 1. Les types de grammaires dans le corpus



Parmi les ouvrages retenus, les plus anciens ont été publiés en 1936 et en 1939 (Grevisse, *Le bon usage* et *Précis de grammaire française*, mais les rééditions ont été fréquentes, et ces deux ouvrages constituent des références incontournables), en 1964 (Chevalier *et al.*, *Grammaire du français contemporain*) et en 1973 (Dubois et Lagane, *La nouvelle grammaire du français*). Quelques ouvrages remontent aux années 80 (Arrivé *et al.*, Gobbe et Tordoir, Cherdon, Grevisse et Goosse, etc.) et 90 (Le Goffic, Riegel *et al.*, Denis et Sancier-Château, etc.). Tous ces ouvrages ont été retenus parce qu'ils sont actuellement disponibles dans la plupart des librairies (en réimpression ou en réédition) et modèlent donc le paysage grammatical francophone actuel.

## 2.2. Classements de l'interjection

Il faut d'emblée signaler que 12 ouvrages du corpus (soit 22 %) n'abordent vraisemblablement pas l'interjection<sup>3</sup>. Deux ouvrages utilisent brièvement la notion, mais sans la définir : l'ouvrage de Boivin et Pinsonneault (2008) donne la règle de ponctuation liée aux interjections dans le chapitre dédié à la ponctuation, et Lecavalier (2013) signale que les interjections permettent de construire une phrase non verbale (une interjection est-elle alors un sous-type de phrase non verbale ?). Lorsqu'elle fait véritablement partie des notions présentées (soit dans 40 ouvrages du corpus), l'interjection est traitée un peu plus souvent comme une classe de mots (20 ouvrages) que comme une phrase (16 ouvrages). Quatre publications empruntent une troisième voie : les interjections sont rangées sous les adverbes, plus ou moins explicitement (« Les interjections (*bélas !*) peuvent être regroupées avec les adverbes » [Le Goffic 1993 : 20], « elles se comportent en réalité, dans la plupart des cas, comme des adverbes isolés formant des phrases non verbales » [Bosquart, 1998, 247]) ; elles constituent, pour Genevay (1994), des exclamations intégrées dans la phrase, le statut de mot ou de phrase restant malheureusement non précisé ; ou encore, elles sont « un ensemble d'unités figées et invariables » (Éluerd, 2008, 198, par. 285).

Les publications grammaticales qui traitent l'interjection comme une catégorie syntaxique relèvent du domaine scolaire, mais aussi linguistique.

---

<sup>3</sup> Wagner et Pinchon (1991), Maingueneau (1999 et 2007), Béguelin (2000), Aslanides (2001), Bescherelle HMH (2006), Struve-Debeaux (2010), Cordeau *et al.* (2010), Bayol et Bavencoffe (2013), Vassevière (2013), Gardes-Tamine (2015), Clamageran *et al.* (2015).

Leur appartenance géographique est surtout française, et belge. La seule publication québécoise à adopter ce parti théorique est De Villers (2009). À l'opposé, seize ouvrages abordent l'interjection non plus au niveau du mot, mais à celui de la phrase. Dix ouvrages traitent ainsi l'interjection comme une phrase non verbale. Ces publications s'inscrivent dans le domaine scolaire ou dans la formation des futurs enseignants. Elles sont québécoises ou belges. Six publications sortent aussi l'interjection des classes de mots, et la hissent au rang de phrase, mais sans préciser cette fois que la phrase est non verbale. Ces publications sont belges et françaises.

Les publications scolaires, y compris celles qui ont pour objectif de former les enseignants, sont partagées entre les deux traitements de l'interjection, le statut de mot et celui de phrase. Les ouvrages linguistiques penchent davantage, quant à eux, pour un traitement catégoriel, mais l'autre option n'est pas rare en contrepartie.

<i>Classement</i>	<i>Types de grammaires</i>	<i>Nombre d'ouvrages du corpus</i>	
L'interjection est une catégorie syntaxique	Scolaire	10 <sup>4</sup>	20
	Scolaire-linguistique	4 <sup>5</sup>	
	Linguistique	7 <sup>6</sup>	
L'interjection est une phrase non verbale	Scolaire	7 <sup>7</sup>	16
	Scolaire-linguistique	3 <sup>8</sup>	
L'interjection est une phrase	Scolaire	3 <sup>9</sup>	
	Linguistique	3 <sup>10</sup>	
L'interjection est autre chose (sous-type d'adverbe, exclamation, unité figée)	Scolaire, linguistique	4 <sup>11</sup>	4

Tableau 2. Le classement de l'interjection dans les grammaires du corpus

<sup>4</sup> Grevisse et Goosse (1995), Poisson-Quinton (2007), De Villers (2009), Christensen *et al.* (2005), Grevisse (2009), Dubois et Lagane (2009), Cellier *et al.* (2010), Porée (2011), Bescherelle Hatier (2012), Christophe (2013).

<sup>5</sup> Tomassone (2002), Pellat *et al.* (2009), Van Raemdonck *et al.* (2011), Pellat *et al.* (2016).

<sup>6</sup> Chevalier *et al.* (2002), Grevisse (1980), Denis et Sancier-Château (1994), Choi-Jonin et Delhay (1998), Dubois *et al.* (2002), Grevisse et Goosse (2016), Riegel *et al.* (2016).

<sup>7</sup> Maisonneuve (2003), Chartrand (1999), Cherdon (2005), Bonenfant (2008), Kostrzewa (2011), Laporte et Rochon (2011), Bertrand-Savard (2013).

<sup>8</sup> Gobbe et Tordoir (2005), Breckx (2012), Lefrançois (2013).

<sup>9</sup> Delatour *et al.* (2004), Dubois et Lagane (2004), Éluerd (2009).

<sup>10</sup> Arrivé *et al.* (2005), Wilmet (2007, 2010).

<sup>11</sup> Le Goffic (1993), Genevay (1994), Bosquart (1998), Éluerd (2008).

La question du statut de l'interjection est, en partie, liée au problème de la fonction grammaticale. En grammaire traditionnelle, les mots (et non les groupes) ont une fonction. Or les ouvrages ne parviennent pas à faire entrer l'interjection dans la liste des fonctions grammaticales habituellement admises. Seuls neuf ouvrages du corpus signalent que l'interjection n'a aucune fonction grammaticale (Denis et Sancier-Château, 1994, Bosquart, 1998, Chartrand, 1999, Dubois *et al.*, 2002, Arrivé *et al.*, 2005, Christensen *et al.*, 2005, Grevisse, 2009, Porée, 2011, Pellat *et al.*, 2016). Sans fonction grammaticale, le statut de mot de l'interjection est mis à mal. Certains ouvrages insistent alors sur la fonction énonciative de l'interjection, qui agit comme une marque de discours, d'intervention de l'énonciateur (Denis et Sancier-Château, 1994, Choi-Jonin et Delhay, 1998, Éluerd, 2008, Éluerd, 2009, Van Raemdonck *et al.*, 2011). Le lien entre interjection et énonciation ne fait pas pour autant basculer automatiquement l'interjection du côté de l'unité phrastique, mais permet surtout de conférer à ces mots un caractère particulier.

*Elle [L'interjection] désigne le mot invariable "jeté" entre deux éléments constitutifs de l'énoncé, elle matérialise la présence du locuteur dans celui-ci, c'est une marque absolue de discours (Denis et Sancier-Château, 1994, 302).*

*Les interjections (jeté entre) sont des unités nombreuses et diverses qui expriment une intervention de l'énonciateur (Éluerd, 2009, 276).*

*(...) ce sont des mots purement expressifs qui relèvent davantage du domaine du discours et de l'énonciation (Van Raemdonck *et al.*, 2011, 99.)*

### 2.3. Définitions de l'interjection

Les définitions proposées ne font plus du cri un élément fondamental de l'interjection comme cela avait pu être le cas au début du XX<sup>e</sup> siècle. Seul *Le bon usage* (1980), dont la première édition remonte à 1936, consigne encore cette vision.

*L'interjection est une sorte de cri qu'on jette dans le discours pour exprimer un mouvement de l'âme, un état de pensée, un ordre, un avertissement, un appel (Grevisse, 1980, 1270, par. 2538).*

La définition traditionnelle du cri et de l'exclamation se prolonge dans les ouvrages qui présentent l'interjection avant tout comme une exclamation (Chevalier *et al.* 2002, Delatour *et al.* 2004, Breckx 2012), ce qui continue de mettre l'accent sur le non-verbal.

*L'interjection n'a souvent d'autre valeur que de signaler que la phrase est exclamative (Chevalier et al., 2002, 434, par. 632).*

*L'interjection ou phrase interjective est une phrase exclamative, elle est toujours suivie d'un point d'exclamation (Breckx, 2012, 93).*

De manière générale, de nombreux ouvrages insistent sur le lien avec l'exclamation, sans pour autant le mettre au cœur de la définition : Genevay (1994), Grevisse et Goosse (1995), Bosquart (1998), Poisson-Quinton *et al.* (2002), Dubois et Lagane (2004), Christensen *et al.* (2005), Éluerd (2008), Dubois et Lagane (2009), De Villers (2009), Grevisse (2009), Pellat *et al.* (2009), Éluerd (2009), Kostrzewa (2011), Riegel *et al.* (2016) et Pellat *et al.* (2016). Les ouvrages scolaires ou grand public font immédiatement le lien avec la typographie et associent *interjection* et *point d'exclamation*.

*Ordinairement elle est, dans l'écriture, suivie du point d'exclamation (Grevisse, 2009, 292, par. 450).*

*Elles [les interjections] sont ponctuées par un point d'exclamation (Éluerd, 2009, 276).*

Quelques ouvrages soulignent le caractère bref de l'interjection, comme pour signaler un accès de justesse au statut de mot.

*Petit mot explosif et affectif, explicite à lui tout seul (Porée, 2011, 397).*

*Certaines interjections sont « des formes simples monosyllabiques » (Riegel et al., 2016, 772).*

Tout en consignnant l'interjection au rang des parties du discours, les définitions continuent d'associer cette catégorie de mot au non-verbal ou au proto-verbal, par des voies toutefois différentes. L'interjection est présentée de manière notionnelle comme le sont d'autres parties du discours (le nom sert à désigner des êtres, des choses, des idées ; le verbe exprime une action ou un état), mais elle s'oppose au nom, quoique subtilement. En effet, même si celui-ci peut, en principe, désigner un sentiment (*la colère, la tristesse, l'étonnement*, etc.) ou une sensation (*la douleur*, etc.), c'est à l'interjection que les définitions grammaticales associent leur expression. Les auteurs parlent de l'expression d'un sentiment ou d'une émotion (Dubois et Lagane, 2004, Cellier *et al.*, 2010, Grevisse-Goosse, 1995, De Villers, 2003, Porée, 2011, Dubois et Lagane, 2009, Dubois *et al.*, 2002), d'une sensation (Grevisse-Goosse, 1995), de la subjectivité (Riegel *et al.*, 2016, Pellat *et al.*, 2009, Denis et Sancier-Château, 1994), mais aussi

d'affectivité (Cherdon, 2005, Kostrzewa, 2011), voire de l'expressivité pure (Van Raemdonck *et al.*, 2011).

*L'interjection est un mot invariable qui marque l'irruption dans le discours d'une sensation ou d'un sentiment personnel exprimés avec vivacité (Grevisse, 2009, 292, par. 450).*

*C'est l'expression comme irrésistible d'une sensation ou d'un sentiment (tristesse, joie, etc.) (Grevisse et Goosse, 1995, 346, par. 412).*

*L'interjection est un mot (ou un groupe de mots) invariable qui exprime un sentiment personnel [...] (Bosquart, 1998, 247).*

*L'interjection est un mot, un groupe de mots qui exprime une réaction émotive de la personne qui parle (surprise, peur, joie, chagrin, etc.) (De Villers, 2009, 91).*

*[...] pour traduire une émotion, un sentiment, une surprise (Porée, 2011, 147).*

*Les interjections, qui s'emploient seules ou s'insèrent dans une phrase, verbale ou non, expriment globalement un sentiment, une réaction, [...] (Cellier *et al.*, 2010, 207).*

*Les interjections sont des expressions qui témoignent d'une vive émotion du locuteur (Christophe, 2013, 127).*

Des publications qui considèrent l'interjection comme une phrase peuvent adopter le même parti.

*L'interjection (expression spontanée d'une attitude affective) est une phrase non verbale (Cherdon, 2005, 134, par. 255).*

*[...] phrase exprimant, en une ou deux syllabes généralement, une réaction vive du locuteur (Gobbe et Tordoïr, 2005, 158, par. 304).*

Les définitions de l'interjection semblent dès lors proposer une lexicalisation plus directe de l'affect (*ah !*) puisqu'une interjection permet d'exprimer ce qui est ressenti, de surcroît vivement ou de manière irrépressible, sans passer par la désignation du concept (*étonnement*). Son statut est avant tout celui d'une lexicalisation de premier degré du ressenti, une lexicalisation spontanée plutôt qu'une lexicalisation de l'idée, pensée et rationalisée. En filigrane transparait l'opposition médiévale entre l'affect et le concept.

#### 2.4. L'onomatopée

Sur les 40 publications du corpus abordant l'interjection, la moitié (20 ouvrages) consignent explicitement l'onomatopée en

employant ce terme, ou plus rarement un équivalent, par exemple « mot-phrase suggestif » chez Grevisse et Goosse (1995, 346). L'onomatopée est l'imitation d'un bruit. Elle est le plus souvent considérée comme un sous-type d'interjection, mais certains auteurs l'en différencient, tantôt clairement (par exemple, Riegel *et al.*, 2016, Pellat *et al.*, 2016), tantôt vaguement (Denis et Sancier-Château, 1994), sans pour autant en définir le statut (l'onomatopée est-elle alors une autre classe de mots ?).

*L'interjection peut s'apparenter à l'onomatopée, définie comme une création lexicale restituant un bruit (Denis et Sancier-Château, 1994, 302).*

*L'onomatopée, soit un mot imitant un bruit, sert souvent d'interjection (Laporte et Rochon, 2011, 335).*

*On distingue généralement l'interjection proprement dite de l'onomatopée qui imite un bruit (Christensen *et al.*, 2005, 166, par. 349).*

*L'onomatopée, elle [par opposition à l'interjection], n'est pas un signe linguistique, mais constitue la reproduction codée de catégories de cris ou de bruits (Riegel *et al.*, 2016, 772)*

*Une onomatopée n'est pas une interjection. C'est une reproduction codée de cris (meuh, miaou, coincoin, etc.) ou de bruits (tictac, boum, ding dong, etc.) (Pellat *et al.*, 2016, 211)*

Les onomatopées ont cette particularité de représenter, du moins dans l'esprit des locuteurs, un signe linguistique non arbitraire (ce serait l'imitation – réussie – d'un son), alors que le lien entre le bruit (le référent) et sa codification linguistique (le mot catégorisé comme onomatopée) présente une iconicité sonore qui n'est que partiellement motivée – ou partiellement arbitraire (Kleiber, 2006). Parmi les interjections, les onomatopées sont donc les mots les plus susceptibles d'être considérés dans les ouvrages de référence comme étant en deçà du signe linguistique. À ce titre, les onomatopées sont parfois considérées comme étant à la source des interjections dites primaires (par exemple, *ouf*), c'est-à-dire les interjections émotives (Kleiber, 2006, Riegel *et al.*, 2016).

## 2.5. Mots-phrases et phrases non verbales

Le terme *mot-phrase* est peu présent dans les publications. Seuls les ouvrages de Grevisse revus par Goosse l'emploient en remplacement de l'interjection (Grevisse et Goosse, 1995, 2016), c'est donc un nouveau terme au sein des catégories de mots. *Mot-phrase* est employé ailleurs,

soit comme synonyme d'interjection, notamment quand elle est employée seule (Christensen *et al.*, 2005, Bescherelle, 2012), soit pour désigner plus généralement des mots pouvant être employés seuls comme énoncés phrastiques (Tomassone, 2002, Poisson-Quinton *et al.*, 2002, Laporte et Rochon, 2011, Breckx, 2012, Riegel *et al.*, 2016, Pellat *et al.*, 2016).

*L'interjection est l'une des neuf catégories de mots. C'est un mot-phrase qui représente une phrase complète* (Bescherelle, 2012, 245, par. 348).

*L'interjection n'est plus considérée comme une classe de mots : elle est un mot-phrase ; de plus, des mots de différentes classes peuvent servir d'interjections* (Laporte et Rochon, 2011, xviii).

*Le mot-phrase est une phrase non verbale constituée d'un seul mot* (Breckx, 2012, 92).

*Mot-phrase* et *phrase non verbale* sont des notions qui se recoupent. Cependant, si un mot-phrase peut être analysé comme une phrase non verbale, l'inverse n'est pas automatiquement vrai. Environ la moitié des publications du corpus (24 ouvrages) font appel à la notion de phrase non verbale. Y sont rangées des constructions diverses dont la liste varie d'une grammaire à l'autre : interjections (*hélas, ouf*, etc.), mots-phrases (*oui, non, peut-être*, etc.), phrases à un constituant (verbe à l'impératif, un adjectif, un nom, etc.) ou à deux constituants (par exemple, *délicieux, votre repas* [Gobbe et Tordoir, 2005, 14]). Les phrases non verbales peuvent apparaître elles-mêmes, par exemple chez Riegel *et al.* (2016), au sein d'un classement plus large, celui des phrases à construction particulière. Elles côtoient alors les phrases à présentatif, les phrases incises et incidentes. Certains ouvrages soulignent la difficulté qu'il existe à distinguer une interjection (ou un mot-phrase) d'une phrase non verbale à un constituant.

*La frontière entre interjections, enregistrées comme telles, et les phrases non verbales, créations vivantes du discours, n'est pas toujours nettement tracée* (Riegel *et al.*, 2016, 774).

*Menteur ! Ce nom sans déterminant, employé comme terme d'insulte, peut être traité comme une structure exclamative nominale ou comme une interjection. On l'analysera ici comme une phrase non verbale exclamative à un seul élément* (Pellat *et al.*, 2009, 73).

Cette difficulté d'analyse, à laquelle s'ajoute la variété de classes de mots pouvant être utilisées comme mots-phrases, justifie, chez certains auteurs, l'abolition de l'interjection comme classe de mots.

*L'interjection n'est plus considérée comme une classe de mots : elle est un mot-phrase ; de plus, des mots de différentes classes peuvent servir d'interjections* (Laporte et Rochon, 2011, xviii).

Ces séquences de mots, qui peuvent former une phrase atypique mais aussi intervenir, en détachement, dans une phrase, sont parfois regroupées avec l'apostrophe, dont le statut grammatical fait, lui aussi, difficulté. Certains ouvrages scolaires n'hésitent pas, dès lors, à présenter l'apostrophe au sein des phrases non verbales (Chartrand, 1998, De Villers, 2009, Porée, 2011, Laporte et Rochon, 2011, Bescherelle, 2012).

*Certains mots, insérés ou non dans une phrase, sont considérés eux-mêmes comme des phrases non verbales. Il s'agit, par exemple : de l'apostrophe [...], de l'interjection [...], de l'onomatopée [...].* (Laporte et Rochon, 2011, 145).

Force donc est de constater que se retrouvent dans une zone grammaticale floue toutes les séquences de mots jouissant d'autonomie au sein de la phrase (autonomie grammaticale et, par voie de conséquence, positionnelle), autonomie qui peut aller pour ces séquences jusqu'à pouvoir exister seules, comme phrases atypiques. Dès lors, à cette étape, il nous semble utile de nous interroger sur la façon dont les dictionnaires consignent ces possibilités du lexique.

### 3. Dans les dictionnaires

Les ouvrages lexicographiques utilisent la catégorie de l'interjection parce que c'est une des parties du discours de la grammaire traditionnelle. De plus, comme l'a montré la section consacrée aux grammaires, la théorie grammaticale moderne ne propose pas systématiquement le reclassement en phrase non verbale, mais utilise encore couramment la catégorie de l'interjection, parfois renommée *mot-phrase*. Il est donc normal de trouver l'appellation traditionnelle d'interjection dans les dictionnaires.

La présente section analyse brièvement quelles unités du lexique sont traitées comme interjections dans *Le Petit Robert 2017* (version électronique) et de quelle manière les informations y sont présentées. Nous avons relevé



216 mots classés comme interjections<sup>12</sup>. Parmi ceux-ci, la plupart ne répondent qu'à un seul classement, celui d'interjection, proposé en entrée (157 mots, parmi lesquels *vlan*, *youpi*, *ploc*, *parbleu*, etc.), les autres sont interjections contextuellement, en parallèle à d'autres emplois (*amen*, *bravo*, *patapouf*, *merde*, etc.). Des marques d'usage sont accolées à 74 mots : familier (*oups*, *rebelote*, *merde*, etc.), populaire (uniquement pour *m'enfin*), régional (*pechère*, *bardaf*, *woh*, etc.), vénerie (*taïant*, *hallali*), vieilli (*diantre*, *foin*, *saperlipopette*, etc.) et vieux (*las*, *jarnicoton*, *ventrebleu*, etc.).

Les définitions proposées ne sont pas toutes construites sur un même schéma, c'est évidemment dommage, mais la réalité du travail lexicographique explique ce résultat. On voit toute une série d'oscillations pour le trait définitoire principal : *interjection*, *exclamation*, *onomatopée*, *évoque un bruit*, *exprime un bruit*, *est un bruit*, etc. Ainsi, des interjections assez proches ne sont pas définies en parallèle. *Zut* est défini comme une « exclamation exprimant le dépit, la colère », tandis que *fi* est défini comme une « interjection exprimant la désapprobation, le dédain, le mépris, le dégoût ». *Ploc* « s'emploie pour évoquer un bruit de chute, de heurt dans l'eau », *floc* « exprime le bruit d'un plongeon » tandis que *plouf* est une « onomatopée évoquant le bruit d'une chute dans l'eau ».

De manière générale, comme le détaille le tableau ci-dessous, les définitions sont exposées soit sur la base d'un classement grammatical (interjection, onomatopée, mot), qui précise ensuite le sens<sup>13</sup>, soit sur une base sémantique, c'est-à-dire ce que ces mots permettent d'exprimer<sup>14</sup> ou leur sème principal (*bruit*, *cri*, *exclamation*, *formule*, *invitation*, *juron*), qui est ensuite précisé<sup>15</sup>. La répartition entre ces deux grandes options de présentation est – quel hasard – équitable, mais n'a en fait pas lieu d'être.

<sup>12</sup> Qu'elle soit simple (*hip*, *zut*, etc.) ou composée (*hip hip hip*, *bonté divine*, etc.), l'interjection reçoit le même traitement, excepté pour *À Dieu va(t)*, classée comme locution interjective.

<sup>13</sup> Par exemple, *hep*, « interjection servant à appeler » ou *ouf*, « interjection exprimant le soulagement ».

<sup>14</sup> Par exemple, *holà*, « sert à appeler » ou *oups*, « exprime la surprise face à une bêtise, une gaffe, un raté ».

<sup>15</sup> Par exemple, *haro*, « cri d'appel à l'aide » ou *boum*, « bruit de ce qui cogne, tombe, explose ».

1 <sup>er</sup> élément de définition		Nombre d'articles et proportion			Exemples
Définition sur une base grammaticale	Interjection	62	28,7 %	108 (50 %)	<i>Aïe, paf</i> , etc.
	Onomatopée	40	18,5 %		<i>Plouf, miaou</i> , etc.
	Mot	6	2,8 %		<i>Tchin-tchin, crac</i> , etc.
Définition sur une base sémantique	Exprime, marque, sert à, etc.	28	13 %	108 (50 %)	<i>Houlà, ploc</i> , etc.
	Synonyme ou exemple	22	10,2 %		<i>Oups, waoub</i> , etc.
	Sème : exclamation	20	9,3 %		<i>Mince, zut</i> , etc.
	Sème : juron	16	7,4 %		<i>Parbleu, sapristi</i> , etc.
	Sème : cri	9	4,2 %		<i>Youpi, coucou</i> , etc.
	Sème : bruit	8	3,7 %		<i>Boum, flop</i> , etc.
	Sème : autre (pépiement, sifflement, formule, invitation, commandement)	5	2,2 %		<i>Cui-cui, psst, adieu, motus, halte</i>
Total		216	100 %		

Tableau 3. Les définitions des interjections dans *Le Petit Robert électronique 2017*

*Le Petit Robert électronique 2017* n'enregistre pas le classement de *phrase non verbale* dont font usage bon nombre de grammaires, mais il en propose un qui semble équivalent. Il s'agit de la marque *elliptiquement*, que l'on trouve utilisée dans environ 500 articles. Les cas d'ellipse consignés prennent place au sein de groupes (*poulet basquaise*, pour *à la basquaise* ; *baisser la radio*, pour *le volume de la radio* ; etc.), mais aussi de phrases (par exemple, *Trop tard*, pour *Il est trop tard* ; *Avez-vous des nouvelles ? Aucune*, pour *Je n'en ai aucune* ; *Un instant pour je vous demande un instant*). Des adverbes de phrase comme *franchement*, *sincèrement* sont considérés comme prenant place dans des structures elliptiques qui ne sont d'ailleurs pas déployées dans l'article. Sont également traitées comme ellipses une dizaine de séquences figées pouvant être utilisées seules, mais qui seraient mieux rangées parmi les interjections : notamment, *d'accord*, *en garde*, *en joue*, *tintin* ou *bonne nuit*. Par ailleurs, les constructions de qualifications non verbales qu'ont tendance à donner les grammaires (par exemple, *menteur ! délicieux !*) ne se retrouvent pas consignées comme cas d'ellipses dans *Le petit Robert*. Le traitement *elliptiquement* dépasse donc les cas d'interjections et est

utilisé, à tort pensons-nous, pour certaines d'entre elles dont le degré de grammaticalisation est peut-être moins fort.

Cette section a permis de constater que les dictionnaires consignent dans leur nomenclature des unités lexicales dont le sens est fixe, même s'il est parfois polysémique.

#### 4. Proposition d'analyse

Nous considérons que les interjections classiques doivent continuer d'être rangées parmi les classes de mots plutôt que de migrer vers le statut de phrase non verbale. Les interjections – qu'elles soient simples comme *ouf* ou composées comme *bon sang* – sont des unités lexicales figées auxquelles sont associés un ou plusieurs sens qui prennent effet en contexte, comme pour n'importe quel mot polysémique. Nous réfutons ici l'argument selon lequel la variété des significations prises en contexte infirmerait le caractère d'unité lexicale.

Le statut d'unité lexicale (et, par voie de conséquence, de catégorie de mot) est empiriquement confirmé par le fait que les dictionnaires consignent à leur nomenclature des mots tels que *ouf*, *hélas*, etc. ou au sein de leurs articles des unités lexicales composées et figées telles que *bon Dieu*, *à l'assaut*, *d'accord*, *voyons* ou *tiens*, *tiens*. Ces unités sont fixes. On ne dira pas *bons Dieux* ; *à son assaut* ; *d'entier accord* ; *vois* ; *tenons*, *tenons* ; etc. Par ailleurs, nous ne pensons pas, avec Brunot (1926), qu'il faille faire usage de l'ellipse d'un verbe dans ces séquences. Elles doivent être considérées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des unités ayant la capacité de fonctionner seules ou en détachement dans une phrase. Nous pensons également qu'il ne faut pas considérer ces séquences comme des phrases parce qu'elles seraient paraphrasables par une phrase : ce n'est pas parce que *aië* peut être paraphrasé en *j'ai mal* que cette interjection doit être reclassée en phrase.

Nous pensons qu'il faut commencer par catégoriser ces unités au moyen d'une terminologie renouvelée, de manière à mieux préciser que ces séquences sont davantage autonomes que d'autres classes de mots. Nous avons opté dans notre grammaire (Piron 2013) pour le

terme de *mot-phrase*, utilisé dans *Le bon usage* depuis l'édition de 1986, mais aussi employé par Tesnière (1966) ou Bally (1965). Ce terme a l'avantage de signaler que ces unités lexicales peuvent constituer des phrases (atypiques) à elles seules, mais aussi intervenir dans des phrases. Nous avons proposé dans Piron (2013) trois sous-types de mots-phrases qui prennent appui sur les propositions du *Bon usage*<sup>16</sup> parce qu'elles nous semblaient davantage propices à être appariées avec le schéma énonciatif que d'autres propositions (Bally, 1965 ou Swiatowska, 2006). Notre classement comprend ainsi des mots-phrases de communication : ils signalent essentiellement le début ou la fin d'une communication, ce sont des mots de politesse, d'approbation, etc. (*adieu, bonjour, oui, non, hein*, etc.). Le classement comprend également des mots-phrases d'émotion : il s'agit de termes centrés sur l'état de l'énonciateur face à un contenu, une situation qu'il évalue (*ah, aïe, bigre*, etc.). Le classement comprend enfin des mots-phrases d'imitation : ils rendent plus ou moins arbitrairement des sons produits par des humains, des animaux ou des objets (*atcboum, miaou, vlan*, etc.).

La question de leur introuvable fonction grammaticale est un argument souvent avancé pour faire de ces unités des entités énonciatives pleines et autonomes, c'est-à-dire des phrases. Nous pensons que le statut plus autonome de ces séquences au sein de phrases peut être intégré dans le système des fonctions. Nous avons ainsi proposé dans Piron (2017) que certains constituants soient analysés comme des expansions de phrase<sup>17</sup>. Ils s'inscrivent sur le plan de l'énonciation, au sein duquel ils remplissent une fonction énonciative. Ils ne font pas partie du plan syntaxique permettant de construire le contenu de la phrase. Les expansions de phrases (expansions extrapredicatives et détachées) relèvent de l'énonciateur (par exemple, l'identification de l'énonciateur<sup>18</sup>), du destinataire (par exemple, l'apostrophe<sup>19</sup>) ou du contenu en situation d'énonciation (par

<sup>16</sup> *Mots-phrases objectifs*, qui prennent en compte l'interlocuteur ; *mots-phrases subjectifs*, qui expriment une sensation ou un sentiment ; *mots-phrases suggestifs*, qui permettent de rendre un bruit ou un mouvement.

<sup>17</sup> Ce sont les véritables compléments (et modificateurs) de phrase. Les autres compléments (et modificateurs) sont réintégrés au sein de la sphère verbale, comme expansions soit sélectionnées soit non sélectionnées par le verbe.

<sup>18</sup> « *Avancez vers l'arrière* », *criait le chauffeur*.

<sup>19</sup> *Madame, faites la file comme tout le monde*.

exemple, les adverbes d'évaluation tels que *malheureusement, généralement, évidemment*). Dès lors, les mots-phrases peuvent être des compléments de destinataire (mots-phrases de communication : *bonjour, chut, d'accord*, etc.), des modificateurs de contenu dans lesquels l'énonciateur évalue subjectivement le contenu de la phrase (mots-phrases d'émotion : *aië, pouah, oups, diable*, etc.) ou proposant un cadrage particulier au contenu (mots-phrases d'imitation : *vlan, paf, bang*, etc.).

Contrairement à Choi-Jonin et Delhay (1998), nous excluons de la classe des mots-phrases des unités phrastiques figées présentant un pivot verbal. Ainsi, *sauve qui peut, advienne que pourra* ou, plus largement, les maximes telles que *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* doivent, pensons-nous, être considérés comme des phrases figées. Nous excluons également des mots-phrases les cas de phrases averbales présentant un groupe nominal ou adjectival à caractère prédicatif : *Menteur ! Pique-assiette ! Tête de nœud ! Idiot ! Délicieux !* Si un verbe – *être* en particulier, mais pas uniquement – peut être réintroduit, il y a *prédication incomplète* (Wilmet, 2010, 591, par. 588). Dans la majorité de ces cas, on constatera d'ailleurs la présence d'un terme non verbal pouvant jouer le rôle d'un prédicat. Lorsque le terme n'est pas prédicatif, on pourra restituer un prédicat qui dépendra de la situation d'énonciation. Ainsi, chaussé de bottes d'hiver et entrant dans une maison alors qu'il y a de la neige à l'extérieur, celui qui se fait dire *Tes bottes !* comprendra aisément *Enlève tes bottes !*

Nous considérons que les mots-phrases ne sont pas des prédications effectives<sup>20</sup>, dans le sens où la prédication n'est pas récupérable à la suite d'une ellipse, mais seulement paraphrasable. Par exemple, *aië* ne correspond pas à une reconstruction en *je dis « aië »* (prédication récupérée), mais est transposable en *j'ai mal, j'éprouve une sensation de douleur* (prédication paraphrasée). Sans prédication (première) effective, les mots-phrases ne sont donc pas des phrases, mais ils posent incontestablement un acte de langage, et c'est là leur spécificité. De là découle aussi leur difficulté d'analyse. Nous proposons que les mots-phrases accomplissent des actes de langage

<sup>20</sup> Les mots-phrases sont des « prédications premières fermées » qui « dissimule[nt] [leurs] termes » (Wilmet, 2010, 587, par. 585).

d'ordre divers, qui relèvent des trois grandes classes d'actes : constitutifs, obligatifs et informatifs<sup>21</sup>.

Les actes de langage constitutifs de type expressif prennent place dans des situations sociales déterminées. Ces actes de langage permettent notamment de remercier, de féliciter, de saluer, de s'excuser. Ils font souvent – mais pas uniquement – usage de formules fixes (en l'occurrence, des mots-phrases de communication) pour que les conditions de réussite de l'acte de langage soient validées. La deuxième grande classe d'actes de langage, les actes de langage obligatifs, comprend les actes directifs (*exiger, ordonner, conseiller*) au sein desquels prennent place bon nombre de mots-phrases de communication puisqu'ils permettent d'intimer un ordre ou une attitude à adopter. La troisième classe d'actes de langage est celle des actes informatifs, qui comprend les actes assertifs (*prétendre, constater, décrire, admettre*). S'y inscrivent les mots-phrases d'émotion (que l'on pourrait nommer *mots-phrases d'état*). Ceux-ci permettent à l'énonciateur d'exprimer ce qu'il ressent, qu'il s'agisse d'un sentiment (peine, étonnement, colère, dépit, impatience, étonnement, etc.) ou d'une sensation (douleur, bonheur, etc.). Ces mots-phrases sont les équivalents de noms non actualisés par un déterminant : ainsi, *aïe* peut être considéré comme équivalant à *douleur* (sans déterminant), un peu comme une didascalie à propos de l'état de l'énonciateur. Il y a bel et bien un signifiant et signifié liés à un référent, en l'occurrence un affect. Les jurons s'inscrivent ici, aux côtés de toute une série d'exclamations, dont certaines sont traditionnellement classées comme onomatopées (par exemple, *hi hi* [rire], *ouin* [tristesse]). Des actes assertifs sont également accomplis au moyen des mots-phrases d'imitation (*miou, vlan, atchoum*, etc.). En effet, ces unités lexicales posent l'existence d'un son, en précisant ce qui le produit ou quelles sont ses particularités sonores.

---

<sup>21</sup> Nous suivons ici le classement présenté dans Delbecque (2006) : actes constitutifs (expressifs ou déclaratifs), actes obligatifs (directifs ou commissifs) et actes informatifs (assertifs ou interrogatifs).

<i>Acte de langage</i>	<i>Particularités</i>	<i>Exemples de mots-phrases</i>
Constitutif : expressif	Appel à entrer en communication (mots-phrases de communication)	<i>Hé, holà, psst, hep, ohé, etc.</i>
	Début d'une communication (mots-phrases de communication)	<i>Bonjour, bonsoir, coucou, hello, salut, allô, etc.</i>
	Fin d'une communication (mots-phrases de communication)	<i>Adieu, au revoir, ciao, bye, bonne nuit, bonne soirée, etc.</i>
	Conclusion (mots-phrases de communication)	<i>Bravo, merci, amen, pardon, d'accord, oui, si, (m)ouais, non, nenni, soit, tant pis, tant mieux, hou, taratata, n'est-ce pas, certes, etc.</i>
Obligatif : directif	Ordres (mots-phrases de communication)	<i>Halte, stop, attention, chut, à l'assaut, hue, allez, bis, woh, motus, s'il vous plaît, oh hisse, hop, etc.</i>
Informatif : assertif	Expression de l'état de l'énonciateur (mots-phrases d'émotion)	<i>Zut, flûte, bigre, sapristi, diantre, nom d'un chien, mille sabords, ouf, oups, houlà, m'enfin, eureka, youpi, hélas, aïe, ouille, brr, grrr, ah glagla, pff, hum, ouin, hi bi, pouah, beurk, etc.</i>
	Expression d'un son (mots-phrases d'imitation)	<i>hi-han, bê, cui-cui, miaou, meuh, blablaba, et patati et patata, atchoum, pan, vlan, boum, plouf, floc, paf, etc.</i>

Tableau 4. Les mots-phrases liés aux différents actes de langage

Il ne faut pas oublier que certains mots-phrases sont polysémiques. Ainsi, *hein* peut être directif lorsqu'il revient à demander à l'interlocuteur de répéter ou d'expliquer ce qu'il vient de dire, ou être assertif lorsqu'il exprime l'état d'incrédulité, d'étonnement de l'énonciateur.

## 5. Conclusion

Depuis les plus anciens classements des unités lexicales en parties du discours, le statut de ce que l'on a longtemps appelé l'interjection a subi de nombreux aléas. L'interjection a ainsi été traitée comme un cri

antérieur au mot, comme un mot à part entière et comme une phrase. Le fait qu'elle figure dans la nomenclature des ouvrages lexicographiques milite pour sa reconnaissance comme classe de mot au sein de laquelle prennent place des résultats divers de grammaticalisations. Ces mots possèdent un signifiant et un signifié. La polysémie de certaines séquences, leur caractère parfois semi-arbitraire, leur sémantique condensée pouvant être paraphrasée au moyen d'une phrase, leur difficulté à entrer dans les fonctions syntaxiques traditionnelles, leur autonomie syntaxique, leur prépondérance à l'oral, tout cela explique la difficulté qui entoure l'analyse de ces unités lexicales. À ce sujet, nous avons proposé que ces unités soient traitées comme une classe de mot dont la fonction intervient sur le plan énonciatif (complément ou modifieur de phrase, en cas d'insertion dans une phrase) et dont l'absence de prédication ne les empêche pas d'accomplir des actes de langage assertifs, directifs ou expressifs.

### **Références bibliographiques**

- ARNAULD, A., LANCELOT, C., *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Pierre Le Petit, 1660.
- ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- ASLANIDES, S., *Grammaire du français. Du mot au texte*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- BALLY, Ch., *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, 1965 [1932].
- BAYOL, M.-C., BAVENCOFFE, M.-J., *La Grammaire française*, Paris, Nathan, 2013 [1995].
- BEAUZÉE, N., *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, Pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, J. Barbou, 1767.
- BÉGUELIN, M.-J., *De la Phrase aux énoncés : grammaire scolaire et description linguistique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2000.
- BERTRAND-SAVARD, S., BEAULIEU, S., CAYOUILLE, M.-M., MINET, C., *La Nouvelle grammaire en contexte*, Anjou, CEC, 2013.
- BESCHERELLE, L.-N., BESCHERELLE, H.-H., *Grammaire Nationale*, Paris, Bourgeois-Maze, 1834.
- BESCHERELLE, *La Grammaire pour tous*, Montréal, Hurtubise HMH, 2006.
- BESCHERELLE, *La Grammaire pour tous*, Paris, Didier Hatier, 2012.
- BLONDIN, J.-N., *Grammaire française simplifiée*, Paris, l'Auteur, 1789.



- BOIVIN, M.-C., PINSONNEAULT, R., *La Grammaire moderne. Description et éléments pour sa didactique*, Montréal, Beauchemin-Chenelière éducation, 2008.
- BONENFANT, Ch., avec la collaboration de TURCOTTE, G., *Boite à outils. Nouvelle grammaire*, Mont-Royal, Modulo, 2008.
- BOSQUART, M., *Nouvelle grammaire française*, Montréal, Guérin, 1998.
- BRACHET, A., DUSSOUCHET, J., *Petite grammaire française*, Paris, Hachette, 1884 [1875].
- BRECKX, M., *Grammaire française*. 4<sup>e</sup> édition revue et actualisée par Ch. CHERDON & B. WAUTELET. Bruxelles, De Boeck, 2012.
- BRUNOT, F., *La Pensée et la langue*, Paris, Masson et C<sup>ie</sup>, 1926 [1922].
- CELLIER, M., DORANGE, Ph., GARCIA-DEBANC, C., PELLAT, J.-Ch., PIERSON, C., PUIDOYEUX, C., *Français. Épreuve écrite d'admissibilité*, Paris, Hatier concours, 2010.
- CHARTRAND, S.-G., AUBIN, D., BLAIN, R., SIMARD, C., MORIN, F., *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, Montréal, Chenelière éducation, 1999.
- CHASSANG, A., *Nouvelle grammaire française*, Paris, Garnier Frères, 1881 [1876].
- CHERDON, Ch., *Guide de grammaire française*, Bruxelles, De Boeck, 2005 [1985].
- CHEVALIER, J.-C., BLANCHE-BENVENISTE, C., ARRIVÉ, M., PEYTARD, J., *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 2002 [1964].
- CHIFLET, L., *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, chez Jacques Van Meurs, 1659.
- CHOI-JONIN, I., DELHAY, C., *Initiation à la méthodologie en linguistique. Application au français contemporain*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998.
- CHRISTENSEN, M.-H., FUCHS M., KORACH D., SCHAPIRA C., *Grammaire*, Paris, Le Robert et Nathan, 2005 [1995].
- CHRISTOPHE, P., *Grammaire française en fiches*, Paris, Ellipses, 2013.
- CLAMAGERAN, S., CLERC, I., GRENIER, M., ROY, R.-L., *Le français apprivoisé*, Montréal, Modulo, 2011 [2001].
- COLOMBAT, B., FOURNIER, J.-M., PUECH, Ch. *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck, 2010.
- COLOMBAT, B., L'interjection dans la tradition grammaticale latine, de l'Antiquité à l'Humanisme, in ASSUNÇÃO, G., FERNANDES, G., KEMMLER, R., *History of Linguistics 2014*, Studies in the History of the Languages Sciences 126, John Benjamins, 2016, 83-96.
- COLOMBAT, B., LEHAUSSOIS, A., *Histoire des parties du discours*, Leuven, Peeters (Orbis/Supplementa), à paraître.
- CONDILLAC, É. B., *Grammaire*, Parme, Imprimerie Royale, 1775.
- CORDEAU, K., DAVIAU M.-J., DESAULNIERS J., MARCOTTE S., VINUESA M., *Guide pour réussir le TECFÉE. Notions théoriques*. Montréal, Pearson – ERPI, 2010.

- D'AISSY, J., *Le Génie de la langue française*, Paris, Laurent d'Houry, 1685.
- DE VILLERS, M.-É., *Nouvelle grammaire en tableaux*, Paris, Québec Amérique, 2009 [2003].
- DELATOUR, Y., JENNEPIN, D., LÉON-DUFOUR, M., TESSIER, B., *Nouvelle grammaire du français*, Paris, Hachette, 2004.
- DELBECQUE, N., *Linguistique cognitive*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, Champ linguistiques, 2006.
- DENIS, D., SANCIER-CHATEAU, A., *Grammaire du français*, Paris, Le livre de poche, 1994.
- DOMERGUE, F. U., *Grammaire française simplifiée*, Paris, Lyon, 1778.
- DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, Ch., MARCELLESI J.-B., MÉVEL, J.-P., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2002 [1994].
- DUBOIS, J., LAGANE, R., *Grammaire*, Paris, Larousse, 2009.
- DUBOIS, J., LAGANE, R., *La Nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse, 2004 [1973].
- ÉLUERD, R., *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2008 [2004].
- ÉLUERD, R., *La Grammaire française*, Paris, Garnier-Littré, 2009.
- ESTIENNE, R., *Traicte de la grãmaire Francoise*, Genève, Robert Estienne, 1557.
- GARDES TAMINES, J., GAUTIER A., MERCIER-LECA F., NIKLAS-SALMINEN A., VERJANS T., *Cours de grammaire française*, Paris, Armand Colin, 2015.
- GENEVAY, É., *Ouvrir la grammaire*, Lausanne, LEP, 1994.
- GIRARD, G., *Les Vrais principes de la Langue Française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris, Le Breton, 1747.
- GIRAULT-DUVIVIER, Ch.-P., *Grammaire des Grammaires*, Paris, Porthmann, 1811.
- GOBBE, R., TORDOIR, M., *Manuel de grammaire française*, Bruxelles, Plantyn, 2005 [1984].
- GREVISSE, M., GOOSSE, A., *Le Bon usage*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2016 [1936].
- GREVISSE, M., GOOSSE, A., *Nouvelle grammaire française*, Bruxelles, De Boeck, 1995 [1980].
- GREVISSE, M., *Le Bon usage*, Bruxelles, Duculot, 1980 [1936].
- GREVISSE, M., *Le Petit Grevisse. Grammaire française*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2009 [1939].
- HOLTZ, L., Les parties du discours vues par les Latins, in BASSET, L., PERENNEC, M., *Les Classes de mots, traditions et perspectives*, Lyon, PUL, 73-92, 1994.
- IRSON, C., *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la Pureté de la Langue Française*, Paris, chez l'Auteur & chez Gaspar Meturas, 1656.
- KLEIBER, G., Sémiotique de l'interjection, *Langages*, 2006, **161**, 10-23.
- KOSTRZEWA, F., *L'Essentiel de la grammaire*, Bruxelles, De Boeck, 2011.
- LALLOT, J., Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce, *Langages*, 1988, **92**, 11-23.

- LANUSSE, M., YVON, H., *Cours complet de grammaire française*, Paris, Eugène Belin, 1931 [1920].
- LAPORTE, M., ROCHON, G., *Nouvelle grammaire pratique pour tous*, Anjou, CEC, 2011 [2007].
- LARIVE, FLEURY, *La Troisième année de grammaire*, Paris, Armand Colin et Cie, 1883 [1875].
- LE GOFFIC, P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette supérieur, 1993.
- Le Petit Robert de la langue française 2017*, édition numérique, Paris: Dictionnaires Le Robert, 2016.
- LE TELLIER, Ch.-C., *Grammaire française à l'usage des pensionnats*, Paris, Le Prieur, Belin, 1818 [26<sup>e</sup> édition].
- LECAVALIER, J., avec la collaboration de J. BONNEVILLE, *L'express grammatical. Révision et correction de textes*, Saint-Laurent, Éditions du renouveau pédagogique, 2013 [2006].
- LEFRANÇOIS, P., *Français écrit pour futurs enseignants. Théorie et exercices*, Montréal, JFD, 2015 [2013].
- LHOMOND, Ch.-F., *Elémens de la grammaire française*, Paris, Colas, 1780.
- MAINGUENEAU, D., *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, Armand Colin, 2007 [1991].
- MAINGUENEAU, D., *Syntaxe du français*, Paris, Hachette supérieur, 1999 [1994].
- MAISONNEUVE, H., *Vade-mecum de la nouvelle grammaire*, Montréal, CCDMD, 2003.
- MAQUET, Ch., FLOT, L., ROY, L., *Cours de langue française*, Paris, Hachette, 1925 [1908].
- MAUGER, C., *Grammaire françoise*, Blois, F. de la Saugère, 1653.
- MAUPAS, Ch., *Grammaire et syntaxe françoise contenant reigles bien exactes & certaines de la prononciation, orthographe, construction & usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux. Par Charles Maupas Bloisien*, Blois, 1607, et Orléans, 1618.
- MEIGRET, L., *Le Treттé de la grammaire françoëze, fet par Louis Meigrët Lionoës*, Paris, Chrestien Wechel, 1550.
- NOËL, F.-J.-M., CHAPSAL, Ch.-P., *Nouvelle Grammaire Française sur un plan très-méthodique*, Paris, Vve Nyon Jeune, 1845 [1823].
- LOUDIN, A., *Grammaire Françoise Rapportee av Langage dv Temps*, Paris, 1632.
- PALSGRAVE, J., *Lesclarcissement de la langue Françoise, compose par maistre Iehan Palsgrauve Angloys natyf de Londres, et gradue de Paris*, Londres, Richard Pynson et John Haukyns, 1530.
- PELLAT, J.-Ch. (dir.), *Quelle grammaire enseigner ?*, Paris, Hatier, 2009.
- PELLAT, J.-Ch., FONVIELLE S., GREVISSE M., *Le Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard, 2016.
- PIRON, S., *Grammaire française – Mise à niveau*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2013.

- PIRON, S., *Grammaire française – Perfectionnement*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2017.
- POISSON-QUINTON, S., MIMRAN, R., MAHÉO-LE COADIC, M., *Grammaire expliquée du français. Niveau intermédiaire*, CLE international, 2007 [2002].
- PORÉE, M.-D., *La Grammaire française pour les nuls*, Paris, First-Gründ, 2011.
- RADOUANT, R., *Grammaire française*, Paris, Hachette, 1922.
- RAMUS, P., *Grammaire*, Paris, André Wechel, 1572.
- RÉGNIER-DESMARAIS, F. S., *Traité de la grammaire françoise*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1705.
- RESTAUT, P., *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, Paris, J. Desaint, 1730.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2016 [1994].
- STRUVE-DEBEAUX, A., *Maîtriser la grammaire française*, Paris, Belin, 2010.
- SUDRE, L., *Grammaire française*, Paris, Delagrave, 1916 [1907].
- SWIATKOWSKA, M. L'interjection : entre deixis et anaphore, *Langages*, 2006, **161**, 47-56.
- SYLVIUS, J., *Iacobi Syluii Ambiani in linguam Gallicam Isagoge, vnà cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis, & Latinis authoribus*, Paris, Robert Estienne, 1531.
- TESNIÈRE, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Librairie Klincksieck, 1966 [1959].
- TOMASSONE, R., *Pour Enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave, 2002.
- VAIRASSE D'ALLAIS, D., *Grammaire méthodique, contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française dans un ordre clair et naturel. Ouvrage fort utile à toutes sortes de gens, et composé pour l'instruction particulière de son altesse royale Monseigneur le Duc de Chartres*, Paris, Chez l'auteur, 1681.
- VAN RAEMDONCK, D., DETAILLE, M., MEINERTZHAGEN, L., *Le Sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*, Peter Lang, 2011.
- VASSEVIÈRE, J., *Bien écrire pour réussir ses études. Orthographe – Lexique – Syntaxe*, Paris, Armand Colin, 2013 [2009].
- WAGNER, R.-L., PINCHON, J., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette supérieur, 1991 [1962].
- WILMET, M., *Grammaire critique du français*, Bruxelles, De Boeck, 2010 [1997].
- WILMET, M., *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, De Boeck, 2007.